



SOCIÉTÉ NATIONALE DE LA CROIX-ROUGE HAÏTIENNE

REUNION DU CONSEIL DE GOUVERNANCE

Villa Thérèse, Pétion-Ville Haïti, le 20 Septembre 2017

RÉSOLUTION

Sur proposition du Président du Conseil de Gouvernance, MM Surpris Ronald, Florestal Michel-Ange et Richmond Cadet, respectivement, Président des Régions Nippes, Nord et Sud-est ont été mandatés de rédiger un projet de résolution devant être soumis au Conseil de ce jour relativement aux cas suivants :

- Nikenson Fabre et Jean Marie Gesner
- Brice Brulis, élu coordonnateur de la Croix-Rouge Haïtienne pour la commune de Paillant, comité local de la région des Nippes et actuellement membre du Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC) sans avoir préalablement démissionné de la CRH
- Jude Civil, Vice-Président du Comité Régional de la région du Sud-est

Ledit comité de rédaction *ad hoc* propose au Conseil de Gouvernance la résolution suivante conformément à l'article 11 des statuts de la CRH et aux 7 Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge

Résolution

Les Sieurs Jean Marie Gesner et Nikenson Fabre, deux ex-employés n'ont aucune qualité, capacité droit, ni intérêt pour s'immiscier dans le processus électoral, le Conseil de Gouvernance demande de ne pas tenir compte des allégations et de poursuivre en conséquence avec le processus électoral déjà engagé en conformité aux statuts en vigueur, le Conseil de Gouvernance décide que cette décision emporte l'annulation de cartes qui auraient été émises au nom des sieurs Jean Marie Gesner et Nikenson Fabre qu'ils ne pourront en conséquence se prévaloir de la qualité de membres de la Croix-Rouge Haïtienne.

Le Conseil de Gouvernance prononce l'exclusion de Brice Brulis, occupant actuellement une fonction élective politique au mépris des Principes Fondamentaux de la CRH et des Statuts.

Le Conseil de Gouvernance constate que le sieur Jude Civil a saisi les tribunaux, instances externes à la CRH en violation des statuts et des Principes Fondamentaux de la Croix-Rouge.

En conséquence, il est déclaré exclu de la SNCRH pour faute grave et violation des statuts en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil de Gouvernance présents à la réunion de ce jour.

Fait à Pétion Ville, ce 20 Septembre 2017.

Guiteau Jean-Pierre

Gesly Levêque

Max Delamour

Philippe Belot

Claudine Joseph

Marguerite Emeran

Josette Bijou

Fritz Adrien

Onel Cléus

Florestal Michel-Ange

Ermozart Jeannot

Romain Virline

Wislet Hylet

Yves Rody Jean

Maryse Jean Jumelle

Marie Ebeline Pierre

Fred Jamin

Marie Yvette Fenelon

Annual Rocher

Louis Eveneau

Ronald Surpris

Eddy Brilfort

Richemond Cadet

Erick Valbrun

Eddy Handal

Adrien Tassy

CAUVIN Marie Marcelle
A titre de témoin

ALBERT CHEVALIER - HICT
A TITRE DE TÉMOIN

Jean-Henry Telesca

Ronald PLACIUS, MAE

A titre de témoin

A titre de témoin MENTIP

PRYIADARSHINI, RAI - FILR

Paul Edouard Texmer à titre de témoin